

**RÉPONSE D'HYDRO-QUÉBEC DISTRIBUTION
AUX ENGAGEMENTS NUMÉROS 5 ET 6**

Engagement n° 5 (demandé par FCEI)

Indiquer si le montant pour les dépôts, relativement à l'annexe 1 du mémoire de la FCEI, inclut les lettres de garanties et les cautionnements.

Réponse à l'engagement n° 5 :

1 **Le montant des dépôts détenus par le Distributeur indiqué en réponse à la**
2 **question 7.1 de la demande de renseignements de la FCEI à la pièce HQD-16,**
3 **document 4 (B-0166) et reproduit à l'annexe 1 du mémoire de l'intervenant**
4 **(C-FCEI-0018) inclut les lettres de garanties et les cautionnements.**

Engagement n° 6 (demandé par FCEI)

À l'égard du tableau de la page 39 du mémoire de la FCEI, donner la part des clients résidentiels et industriels dans le total des dépôts.

Réponse à l'engagement n° 6 :

5 **Le Distributeur tient d'abord à préciser que la demande de dépôt est une bonne**
6 **pratique d'affaires largement répandue dans le milieu des entreprises de service**
7 **public.**

8 **Le Distributeur n'est pas en mesure de fournir l'information comme demandée**
9 **par l'intervenant. Le segment de la clientèle affaires inclut les clients industriels**
10 **et le Distributeur n'est pas en mesure de décomposer plus finement ce segment.**

11 **Le tableau E-6.1 présente l'information disponible soit la répartition du montant**
12 **des dépôts détenus par le Distributeur pour chaque segment de clientèle à la fin**
13 **des années 2012 à 2016.**

**TABLEAU E-6.1 :
MONTANT DES DÉPÔTS DÉTENUS PAR LE DISTRIBUTEUR PAR SEGMENTS DE CLIENTÈLE (M\$)
2012 À 2016**

	2012	2013	2014	2015	2016
Toutes clientèles	85,9	94,2	104,5	116,6	121,7
Affaires	46,3	51,8	62,1	67,0	69,0
Commerciale	38,4	41,3	41,4	48,0	51,1
Résidentielle	1,2	1,1	1,1	1,6	1,6

Note : La somme des montants est différente du total en raison des arrondis.

1 Le Distributeur précise en outre qu'il peut y avoir un décalage entre la mise en
 2 place des assouplissements convenus avec la FCEI en 2014 et en 2016 et le
 3 montant des dépôts détenus par le Distributeur, considérant le fait que certains
 4 dépôts peuvent avoir une durée maximale de 48 mois. Ainsi, si le montant des
 5 dépôts détenus par le Distributeur a augmenté en 2016 par rapport à 2015
 6 (tableau E-6.1), le nombre et le montant des dépôts demandés étaient en baisse,
 7 comme présenté au tableau E-6.2.

**TABLEAU E-6.2 :
DÉPÔTS DEMANDÉS POUR LES SEGMENTS DE CLIENTÈLE COMMERCIALE ET AFFAIRES
PAR ANNÉE - 2014 À 2016**

	2014	2015	2016
Nombre	15 890	20 126	19 001
Montant (M\$)	37,4	43,9	34,7

8 En ce qui concerne la valeur des dépôts soit les deux mois les plus élevés des
 9 12 derniers mois, leur montant est justifié par le risque de crédit de 81 jours
 10 lorsque seule l'énergie est facturée et de 61 jours lorsque l'énergie et la
 11 puissance sont facturées.

12 Par ailleurs, la forte représentation des petites et moyennes entreprises dans la
 13 structure économique du Québec et le nombre élevé d'entreprises de cette taille
 14 créées annuellement sont des facteurs qui expliquent la proportion importante
 15 des dépôts détenus par le Distributeur associés au segment de clientèle
 16 commerciale sur le total des dépôts. En 2016, 51 M\$ (tableau E-6.1) ou 42 % des
 17 dépôts détenus par le Distributeur provenaient de ce segment. Il est à noter que
 18 la demande de dépôt dans le cas de la clientèle résidentielle est une pratique
 19 exceptionnelle.

- 1
 - 2
 - 3
- Enfin, la gestion du risque des grands clients est traitée différemment de celle des clients commerciaux et affaires notamment par l'analyse des états financiers et des mesures de resserrement du risque de crédit.**